

# Mandat “Impact du salaire minimum dans le canton de Genève”

## Rapport 3/4 Analyse des données de la Statistique structurelle des entreprises (STATENT)

José V. Ramirez\*  
jose.ramirez@hesge.ch

Slavisa Ivic\*  
slavisa.ivic@hesge.ch

Sylvain Weber\*  
sylvain.weber@hesge.ch

Giovanni Ferro Luzzi\*,†  
giovanni.ferroluzzi@hesge.ch

12 juin 2025

---

\*Haute école de gestion de Genève (HEG GE, HES-SO)

†Université de Genève (UniGE)

# Table des matières

Liste des figures	i
Liste des tableaux (en annexe)	ii
Résumé	iii
<b>1 Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2 Évolution de l'emploi 2014-2022</b>	<b>3</b>
<b>3 Impact du salaire minimum sur l'emploi</b>	<b>8</b>
<b>4 Conclusion</b>	<b>15</b>
<b>5 Annexe</b>	<b>17</b>
5.1 Tableaux descriptifs . . . . .	17
5.2 Tableaux de résultats . . . . .	22
5.3 Modèle économétrique . . . . .	28

## Table des figures

1	Part des secteurs à bas salaires, par canton . . . . .	4
2	Évolution de l'emploi sous forme d'indice, par canton . . . . .	5
3	Évolution des EPT sous forme d'indice, par canton . . . . .	5
4	Évolution des emplois sous forme d'indice, par secteur et canton . . . . .	6
5	Évolution des EPT sous forme d'indice, par secteur et canton . . . . .	7
6	Évolution du nombre d'établissements sous forme d'indice, par secteur et canton . . . . .	13

## Liste des tableaux

1	Résumé de l'effet du salaire minimum mesuré sur l'emploi et EPT . . . . .	11
2	Nombre d'emplois selon différents secteurs d'activité, par canton et année .	18
3	Nombre d'EPT selon différents secteurs d'activité, par canton et année . .	19

4	Évolution du nombre d'emplois avec indice (2020 = 100), Genève et Vaud .	20
5	Évolution du nombre d'emplois en EPT avec indice (2020 = 100), Genève et Vaud . . . . .	21
6	Effet du salaire minimum - Hébergement et restauration . . . . .	23
7	Effet du salaire minimum - Hébergement et restauration - Femmes . . . . .	24
8	Effet du salaire minimum - Hébergement et restauration - Hommes . . . . .	25
9	Effet du salaire minimum - Activités de nettoyage . . . . .	26
10	Effet du salaire minimum - Coiffure et soins de beauté . . . . .	27

## Résumé

Ce troisième rapport analyse l’impact de l’introduction du salaire minimum à Genève sur l’emploi, à l’aide de la méthode des “différences de différences” déjà utilisée dans les deux rapports précédents.<sup>1 2</sup> Cinq secteurs à bas salaires sont pris en compte : hébergement-restauration, activités de nettoyage, coiffure et soins de beauté, blanchisserie-teinturerie et les services de déménagement.

L’analyse s’appuie sur les données annuelles anonymisées de la STATENT (2014-2022). L’anonymisation empêche de suivre les variations d’emploi au sein des établissements, ce qui impose une agrégation des données au niveau géographique des districts. Cette base de données permet néanmoins d’observer l’évolution du nombre d’emplois, du nombre d’équivalents plein temps (EPT) et du taux d’activité moyen. Pour isoler l’effet du salaire minimum sur l’emploi, le canton de Genève est comparé à des cantons sans salaire minimum – Vaud, Valais, Fribourg et Berne – permettant de contrôler pour des effets communs et indépendants du salaire minimum.

Globalement, les résultats indiquent que l’introduction du salaire minimum n’a pas entraîné de diminution importante du nombre d’emplois, mais plutôt des ajustements internes, notamment en matière de temps de travail. Dans le secteur de l’hébergement et restauration, où le taux de croissance de l’emploi entre 2020 et 2022 a été près de trois fois plus élevé que dans le reste de l’économie, le salaire minimum n’a globalement pas eu un impact significatif sur le nombre d’emplois. En revanche, le salaire minimum a fait diminuer les EPT dans ce secteur. De plus, lorsqu’on distingue l’emploi féminin (majoritaire dans ce secteur) de l’emploi masculin, l’effet est marqué chez les hommes, avec une diminution significative des emplois et des EPT, mais nul pour les emplois occupés par les femmes. Autrement dit, le salaire minimum a freiné la création d’emplois occupés par des hommes dans ce secteur, sans affecter la croissance de l’emploi féminin, et a réduit le taux d’activité moyen.

Dans le secteur des activités de nettoyage, le salaire minimum a freiné la création d’emplois de façon prononcée avec toutefois une hausse du temps de travail par poste, suggérant une réorganisation interne des effectifs. Un déplacement d’activités vers le canton de Vaud pourrait expliquer (en partie du moins) un tel résultat, étant donné la mobilité géographique propre à ce secteur. Aucune différence n’est cependant observée selon le genre des personnes occupant les emplois dans ce secteur.

Dans le secteur de la coiffure et des soins de beauté, on ne décèle pas d’effet significatif du salaire minimum, ni sur l’emploi, ni sur les EPT. Enfin, pour les secteurs de la blanchisserie-teinturerie et services de déménagement, les données disponibles sont trop limitées pour permettre des conclusions fiables.

---

1. Pour le rapport #1 voir sous : <https://www.ge.ch/document/premier-rapport-evaluation-introduction-du-salaire-minimum-genevois-2023>

2. Pour le rapport #2 voir sous : <https://www.ge.ch/document/deuxieme-rapport-evaluation-introduction-du-salaire-minimum-genevois>

# 1 Introduction

Ce troisième rapport aborde la question des effets du salaire minimum sur l’emploi, celle qui génère le plus de débat parmi les économistes.<sup>3</sup> Comme discuté dans le premier rapport, l’impact du salaire minimum sur l’emploi dépend grandement des possibilités d’ajustement qu’ont les entreprises concernées, que ce soit par le prix de vente, les prix des biens intermédiaires, les heures de travail ou encore les gains de productivité. Ces possibilités d’ajustement sont évidemment conditionnées par le pouvoir de marché de l’entreprise, que ce soit au niveau de son offre (de biens et/ou services), auprès de ses fournisseurs ou de sa demande en facteurs de production (notamment sur le marché du travail).

Dans la littérature économique, la relation empirique entre salaire minimum et emploi est généralement analysée au travers d’une élasticité qui indique dans quelle proportion l’emploi varie suite à une augmentation du salaire minimum. La valeur médiane<sup>4</sup> des estimations provenant de plus de 70 articles (dans divers pays) est de  $-0,13$  : l’emploi diminue de 0,13% pour toute augmentation de 1% du salaire minimum.

Mesurer l’élasticité de la demande de travail au salaire minimum dans le contexte suisse n’est pas une sinécure avec les données à disposition. Le faible nombre de cantons ayant instauré un salaire minimum à ce jour, le peu d’années écoulées depuis leur introduction, ainsi que la périodicité limitée des données publiques constituent autant d’obstacles à une estimation fiable. Il est néanmoins possible d’estimer l’impact, en pourcent, du salaire minimum sur l’emploi en exploitant comme pour les rapports précédents la méthode dite “des différences de différences”. Il s’agit dès lors de comparer l’évolution de l’emploi dans le temps à Genève (i.e., le canton “traité”) avec l’emploi dans un ou plusieurs autres cantons sans salaire minimum (i.e., les cantons “non-traités” ou dits “de contrôle”) pour être en mesure d’identifier l’impact causal du salaire minimum sur l’emploi.

Si le deuxième rapport s’est focalisé sur les effets différenciés du salaire minimum sur la durée de chômage selon les caractéristiques socio-démographiques des personnes inscrites

---

3. Voir par exemple le survol de Dube et Lindner, *Minimum Wages in the 21<sup>st</sup> Century*, NBER 32878, 2024 ; <https://www.nber.org/papers/w32878>

4. Voir le référentiel : <https://economic.github.io/owe/>.

auprès d'un office régional de placement (ORP), le présent rapport se concentre sur le comportement des entreprises (dans les secteurs les plus concernés par le salaire minimum) en termes d'emploi mais sans prendre en compte les caractéristiques socio-démographiques des personnes actives, excepté le genre (lorsque le nombre de données concernées est suffisant).

Pour ce faire, nous exploitons des données produites annuellement par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS) sur la base des fichiers de l'AVS : la Statistique structurelle des entreprises (STATENT).<sup>5</sup> Ces données permettent d'avoir la représentation la plus fiable possible de l'évolution de l'emploi dans les secteurs d'activité les plus concernés par le salaire minimum. Elles permettent de dénombrer non seulement les emplois mais également les équivalents plein-temps (EPT)<sup>6</sup> et par conséquent d'observer d'éventuels ajustements sur le taux d'activité moyen dans les secteurs les plus concernés par le salaire minimum. Autrement dit, il est possible de distinguer l'effet du salaire minimum sur la marge extensive de l'emploi (i.e., réduction ou augmentation du nombre de personnes employées) de celui sur la marge intensive (i.e., taux d'activité moyen des personnes employées).

La section 2 ci-dessous présente des statistiques descriptives sur l'évolution de l'emploi entre 2014 et 2022 dans le secteur privé, soit jusqu'à deux années après introduction du salaire minimum dans le canton de Genève (2021 et 2022). Les statistiques présentées se focalisent sur cinq secteurs, dits "à bas salaires" et donc particulièrement concernés par le salaire minimum (dans le canton de Genève) : l'hébergement et restauration, les activités de nettoyage, la blanchisserie et teinturerie, la coiffure et soins de beauté et les services de déménagement. À Genève, le secteur de l'hébergement et restauration concerne près du 60% de l'emploi total de ces cinq secteurs.

La section 3 présente les principaux résultats de l'analyse économétrique visant à déterminer l'impact causal du salaire minimum sur les nombres d'emplois et d'EPT dans certains

---

5. Détails sous : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/enquetes/statent.assetdetail.29585500.html>.

6. Si un établissement se compose de 10 employé.es qui travaillent toutes et tous à un taux d'activité de 80%, le nombre d'emplois est de 10 mais le nombre d'EPT est de 8 ( $= 10 \times 0,8$ ).

de ces secteurs à bas salaires, en utilisant la méthode des différences de différences appliquée au niveau des districts des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg et Berne. La section 4 conclut.

## 2 Évolution de l'emploi 2014-2022

Les Tableaux 2 et 3 (en [annexe](#)) présentent pour chaque canton et par année, les nombres d'emplois et d'EPT pour le groupe des cinq secteurs à bas salaires et l'ensemble des autres secteurs d'activité (du secteur privé). En 2022, dans le canton de Genève, les secteurs à bas salaires comprenaient 33'006 emplois<sup>7</sup> (24'844 EPT) répartis comme suit :

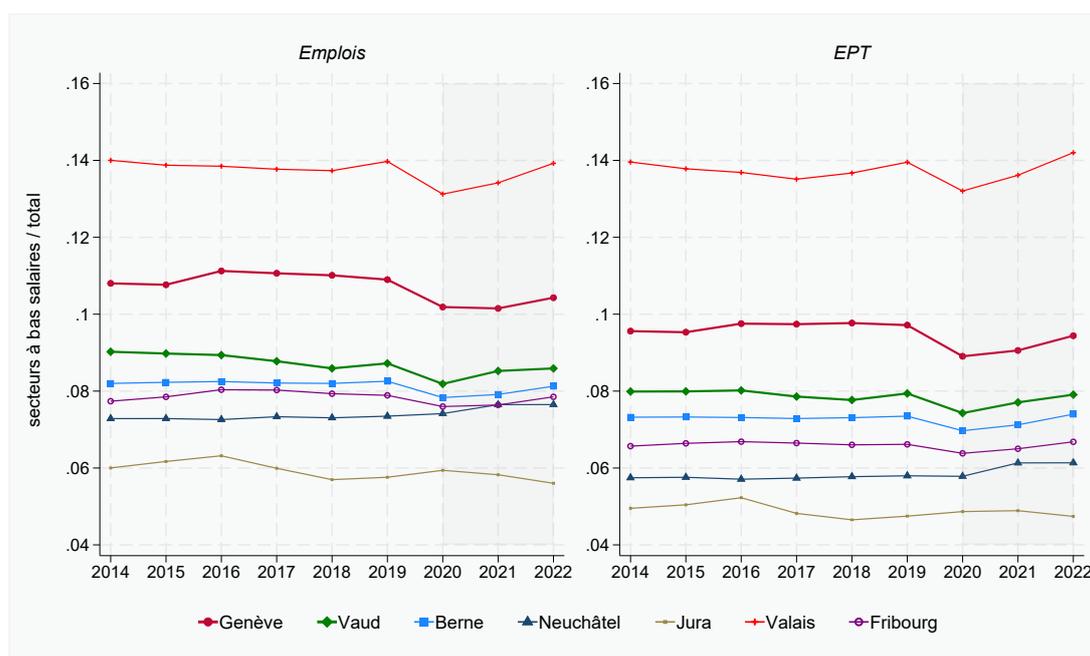
- Hébergement et restauration (NOGA 55 et 56) : 19'430 emplois (16'224 EPT) ;
- Activités de nettoyage (NOGA 812) : 9'780 emplois (5'732 EPT) ;
- Coiffure et soins de beauté (NOGA 9602) : 2'774 emplois (2'038 EPT) ;
- Services de déménagement (NOGA 4942) : 587 emplois (481 EPT) ;
- Blanchisserie et teinturerie (NOGA 9601) : 435 emplois (370 EPT).

La Figure 1 permet de constater que les emplois dans ces secteurs à bas salaires constituent un peu moins de 11% de l'emploi total (panel de gauche) et un peu plus de 9% des EPT (panel de droite) dans le secteur privé du canton de Genève en 2022. Dans le canton du Valais, où le poids du tourisme dans l'économie en termes d'emplois est l'un des plus élevés de Suisse, ces proportions s'élèvent (toutes deux) à environ 14%. Quel que soit le canton considéré, la part des emplois et des EPT dans ces secteurs est restée relativement stable durant la période d'observation, hormis une diminution liée à la crise du COVID-19 dans la majorité des cantons en 2020.

---

7. Rappelons que la base de données STATENT permet de décrire l'évolution de l'emploi (et EPT) au niveau sectoriel, mais aucunement au niveau des professions. Autrement dit, il est fort probable que des personnes aient une activité de nettoyage sans pour autant que leurs emplois soient classifiés sous le secteur des activités de nettoyage. Idem pour un cuisinier qui pratiquerait sa profession dans un secteur autre que l'hébergement et restauration. Seule l'information sur le (principal) secteur d'activité d'un établissement est disponible.

FIGURE 1 – Part des secteurs à bas salaires, par canton



La Figure 2 permet de comparer la dynamique de l’emploi dans les secteurs à bas salaires (panel de gauche) avec celle observée dans l’ensemble de l’économie cantonale (panel de droite). L’évolution est globalement plus marquée à la baisse de 2019 à 2020 puis à la hausse de 2020 à 2022 pour les secteurs à bas salaires, ce qui montre que ceux-ci ont été davantage affectés par la crise sanitaire que le reste de l’économie, malgré les mesures fédérales et cantonales. C’est en particulier le cas du secteur de l’hébergement et restauration, qui représente une grande part de la catégorie “secteurs à bas salaires” dans la plupart des cantons et qui fût le plus durement douché par la crise sanitaire.<sup>8</sup> Dans le canton de Genève, l’emploi est revenu en 2022 à son niveau de 2019 dans ces secteurs à bas salaires alors qu’il est clairement plus élevé pour l’ensemble de l’économie. Comme le montre la Figure 3, des constats similaires peuvent être faits concernant l’évolution des EPT.

Dans ces secteurs à bas salaires du canton de Genève, on constate que les EPT ont augmenté plus fortement entre 2020 et 2022 que le nombre d’emplois (cf. panels de gauche des Figures 2 et 3). Cependant, l’évolution des emplois et des EPT a été fort similaire dans l’ensemble des secteurs d’activité (cf. panels de droite des Figures 2 et 3). Ceci implique

8. Voir *Les effets du Covid-19 sur le marché du travail en Suisse* (SECO, avril 2021)

FIGURE 2 – Évolution de l'emploi sous forme d'indice, par canton

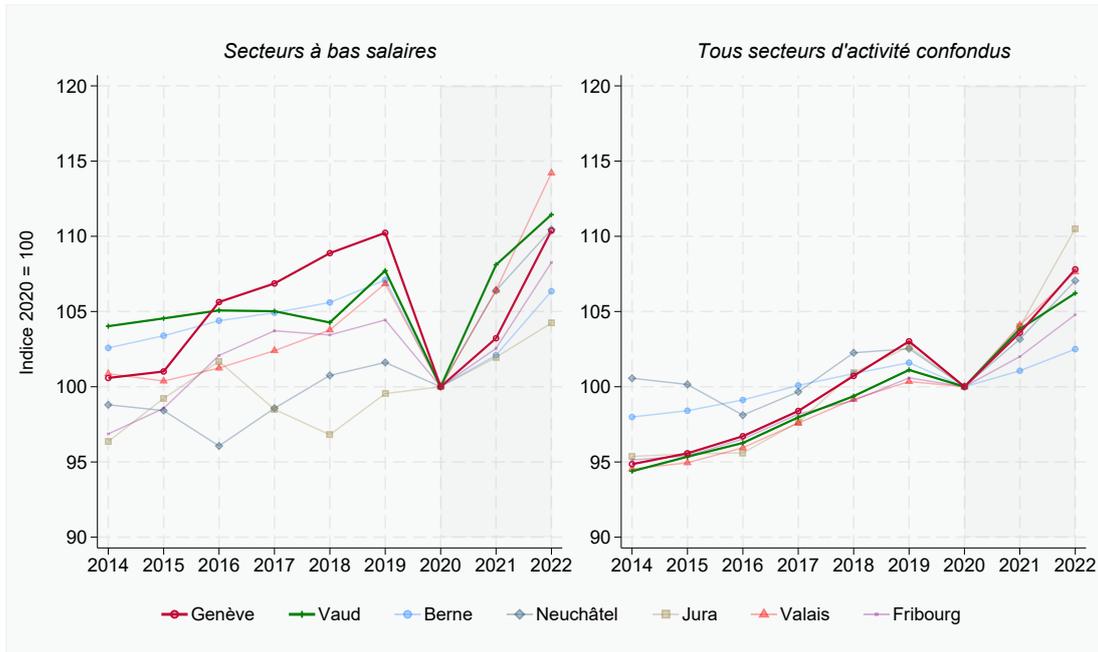
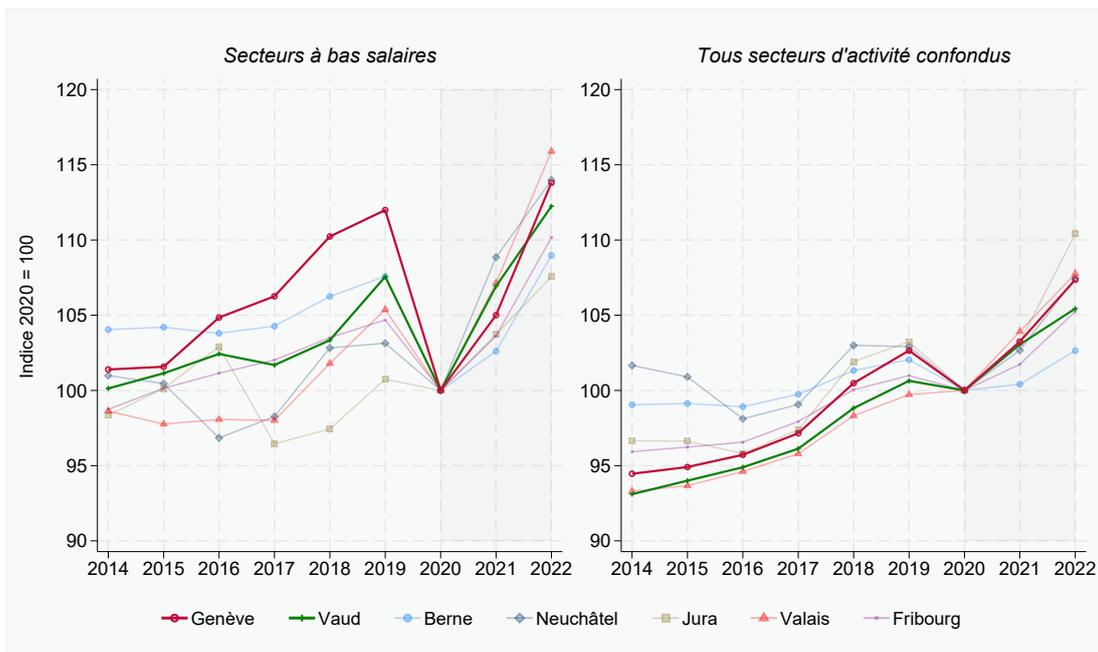


FIGURE 3 – Évolution des EPT sous forme d'indice, par canton



que le taux d'activité (moyen) a augmenté durant ces deux années dans les secteurs à bas salaires, alors qu'il n'a quasiment pas varié en moyenne dans l'ensemble de l'économie. Cette déduction ne se vérifie pas pour chacun de ces cinq secteurs pris isolément, comme le montrent les Figures 4 et 5. Les emplois et les EPT ont évolué de manière fort similaire dans les deux cantons dans l'ensemble des "Autres" secteurs. En revanche, on observe des divergences parfois marquées entre les cinq secteurs à bas salaires.

Les emplois dans l'hébergement et restauration ont davantage augmenté à Genève que dans le canton de Vaud (+19.1% contre +14.4%) depuis l'entrée en vigueur du salaire minimum (i.e., entre 2020 et 2022), à l'instar de l'emploi dans le secteur de la blanchisserie et teinturerie (+3.6% contre -13.6%). Pour ce dernier secteur, le différentiel entre Genève et Vaud est encore un peu plus marqué pour les EPT (+4% contre -13.8%).

À l'inverse, l'évolution dans le secteur du nettoyage est très différente, avec une croissance de 12.6% des emplois dans le canton de Vaud contre une diminution de 1.4% à Genève. La Figure 5 permet d'observer un net décrochage entre les deux

FIGURE 4 – Évolution des emplois sous forme d'indice, par secteur et canton

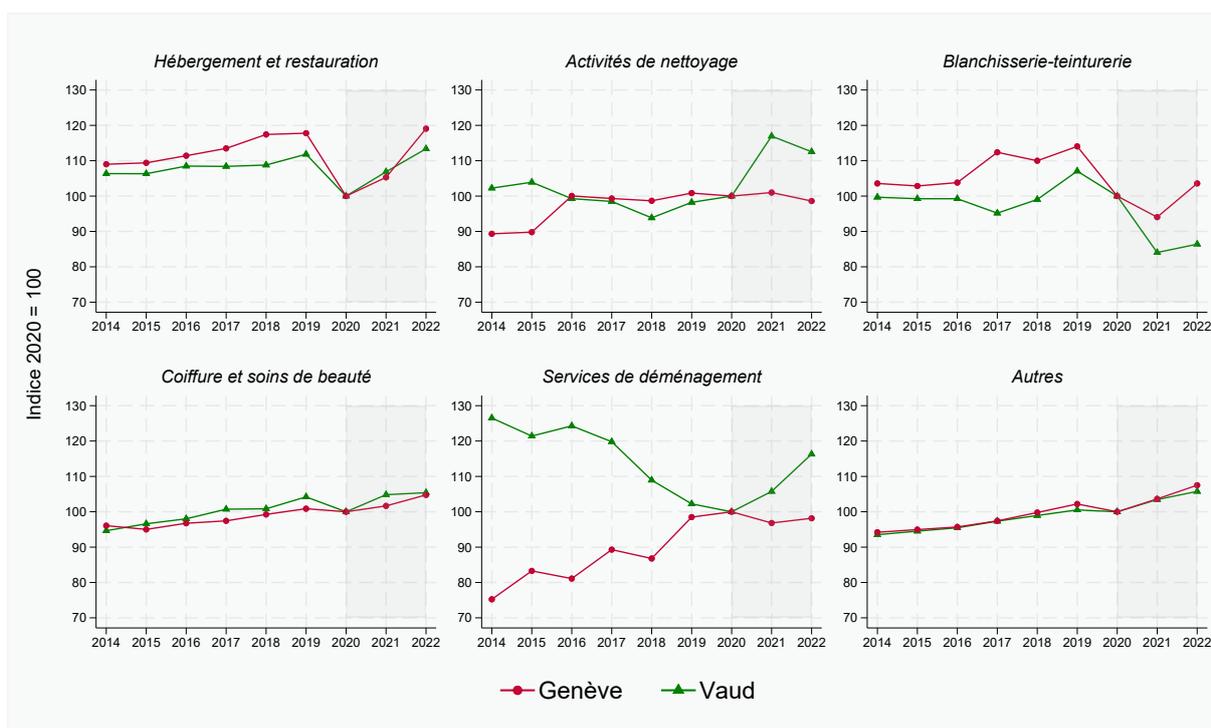
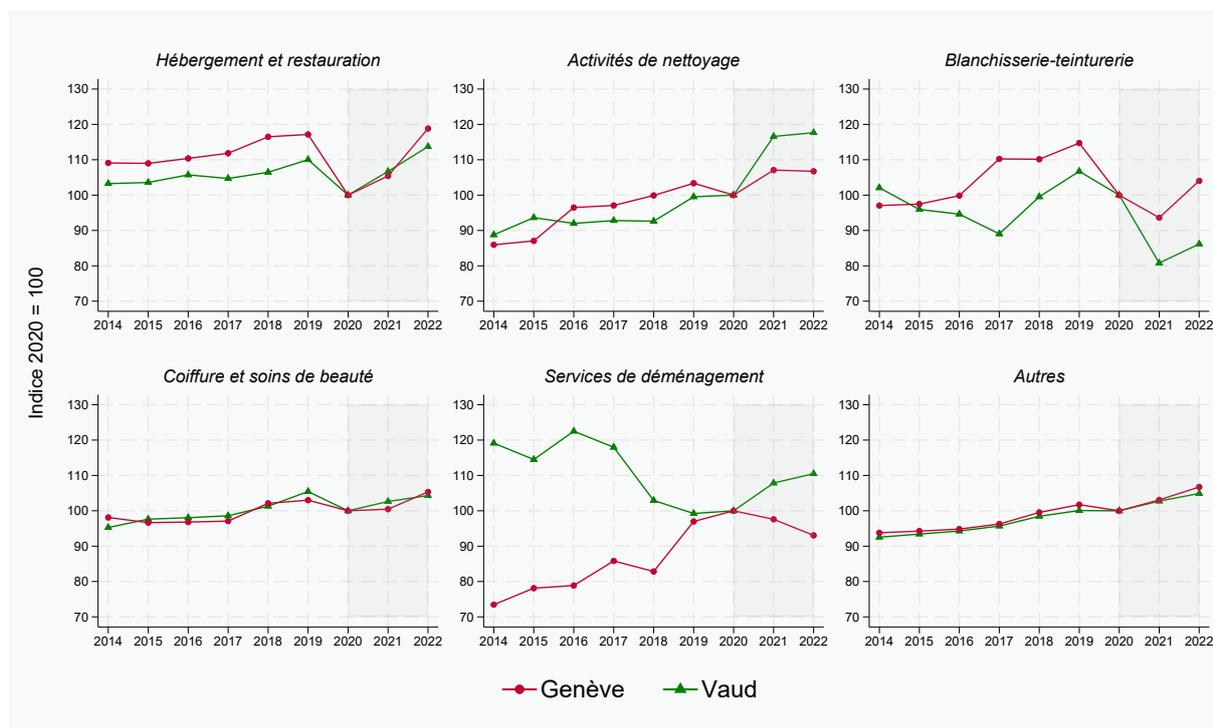


FIGURE 5 – Évolution des EPT sous forme d'indice, par secteur et canton



cantons depuis l'entrée en vigueur du salaire minimum genevois : entre 2014 et 2020, l'évolution est relativement semblable, alors qu'on observe ensuite une hausse de 17% entre 2020 et 2021 dans le canton de Vaud contre une relative stagnation à Genève. Une dynamique semblable caractérise les services de déménagement, avec un différentiel de croissance encore plus important en faveur du canton de Vaud : entre 2020 et 2022, elle est de 16.3% pour ce dernier alors que l'emploi a diminué de 1.8% à Genève. Il n'est toutefois pas possible d'affirmer, uniquement sur cette base, que les différences entre les deux cantons soit dues à l'introduction du salaire minimum genevois.

Comparer l'évolution des emplois et des EPT permet également de déduire un éventuel ajustement des taux d'activité (moyens)<sup>9</sup>. On peut ainsi constater qu'entre 2020 et 2022, le taux d'activité (moyen) est resté stable dans l'hébergement et restauration, la coiffure

9. Les trois cas suivants peuvent se produire :

- i) Si l'indice des emplois augmente moins (ou diminue plus) que celui des EPT, cela implique que le taux d'activité (moyen) augmente ;
- ii) Si l'indice des emplois et celui des EPT fluctuent autant l'un que l'autre, cela implique que le taux d'activité (moyen) reste constant ;
- iii) Si l'indice des emplois augmente plus (ou diminue moins) que celui des EPT, cela implique que le taux d'activité (moyen) diminue.

et soins de beauté ainsi que dans la blanchisserie et teinturerie, dans un canton comme dans l'autre. Par contre, dans le secteur des activités de nettoyage, les variations des EPT sont relativement importantes (+6.7% pour Genève et +17.7% pour le canton de Vaud) en comparaison avec celles mesurées pour les emplois, ce qui implique que le taux d'activité (moyen) a clairement augmenté dans ce secteur, et ce, davantage dans le canton de Genève. Pour évaluer dans quelle mesure ce différentiel entre les deux cantons peut être attribué au salaire minimum, il est nécessaire d'exploiter les données autrement afin de tenir compte d'éventuels facteurs ou événements (autres que le salaire minimum) qui pourraient expliquer ce résultat.

### 3 Impact du salaire minimum sur l'emploi

Afin d'analyser le lien entre l'introduction du salaire minimum et l'évolution de l'emploi dans le secteur privé, nous utilisons un modèle de régression à effets fixes (voir l'[annexe](#)). Il s'agit du même type de modèle que celui utilisé dans les deux rapports précédents, à la différence près que, dans ce cas, la variable expliquée est le niveau d'emploi dans un secteur donné, mesuré au niveau des districts.<sup>10</sup>

Le choix de ce regroupement géographique repose à la fois sur des considérations statistiques et des contraintes techniques. La base de données STATENT offre des informations sur l'emploi au niveau des établissements localisés dans une commune donnée. Les établissements ayant été anonymisés, il nous est impossible de suivre l'évolution de l'emploi à travers le temps au sein des entreprises, d'où le choix de l'agrégation par zone géographique (i.e. les districts). Le regroupement à l'échelle communale s'avère peu adapté, car le nombre d'emplois y est parfois très faible (i.e., <5), y compris dans des secteurs de taille pourtant importante comme l'hébergement et restauration. Cela a pour effet de rendre les estimations particulièrement sensibles à de petites variations en valeur absolue,

---

10. Pour plus d'information sur ces zones géographiques, voir les définitions de l'OFS avec [la carte des districts](#). Le canton de Genève, comme celui de Neuchâtel, ne compte qu'un seul district alors que Vaud en compte 10, Valais 13, Fribourg 7 et Berne 10.

pouvant introduire des biais importants que la transformation logarithmique ne permet pas toujours de neutraliser.<sup>11</sup>

À l'inverse, le niveau cantonal est trop agrégé pour permettre une analyse fine. Avec des données disponibles pour seulement deux ans après l'introduction du salaire minimum (2021 et 2022), un tel regroupement réduirait fortement la variabilité nécessaire à l'identification d'un effet causal. De plus, ce niveau ne permet pas de capter les différences structurelles importantes qui peuvent exister au sein même d'un canton, notamment dans des cantons géographiquement étendus et économiquement hétérogènes comme celui de Vaud. Le recours aux districts permet ainsi de mieux concilier la nécessité d'avoir un nombre suffisant d'observations par unité géographique, tout en conservant un niveau de désagrégation pertinent pour tenir compte des différences structurelles selon les zones géographiques comparées.

Dans une même logique, les estimations au niveau d'un secteur sont considérées comme non fiables pour deux des cinq secteurs d'intérêt (i.e., les services de déménagement et la blanchisserie et teinturerie), car le nombre d'emplois est nettement inférieur au millier pour l'ensemble du canton. Le risque que les résultats soient disproportionnellement influencés par le comportement de quelques entreprises est élevé.<sup>12</sup>

Le modèle utilisé permet toutefois de contrôler pour les événements qui ont affectés l'ensemble des régions considérées, comme la crise sanitaire de la Covid 19, tout en contrôlant pour les différences entre districts qui ne varient pas à travers le temps. Il permet également de distinguer l'effet temporel de la situation économique post introduction du salaire minimum de l'effet *per se* de ce dernier.<sup>13</sup>

Les résultats complets des estimations économétriques sont disponibles en annexe (Tableaux 6 à 10). Le paramètre d'intérêt mesurant l'impact moyen du salaire minimum a

---

11. Les variations marginales de l'emploi (i.e., 1 emploi de plus ou de moins) au niveau de ces petites communes biaisent les estimations, sans que l'on puisse savoir à priori dans quel sens. Ce biais ne peut pas être totalement éliminé par la transformation logarithmique des données (cf. [annexe](#)).

12. Comme discuté plus haut, ce biais émane du fait que les estimations sont effectuées en agrégeant les données à un niveau géographique (i.e., les districts) au lieu d'avoir des variations *intra*-établissements ou *intra*-entreprises

13. Voir en [annexe](#) pour une brève description technique du modèle.

été estimé en comparant d’abord le canton de Genève avec plusieurs cantons sans salaire minimum (i.e., VD, VS, FR et BE), puis uniquement avec le canton de Vaud comme groupe de contrôle.

Le paramètre mesurant la relation entre le nombre d’emplois dans un secteur et le nombre d’emplois dans le reste du secteur privé est inférieur à l’unité, excepté pour celui des activités de nettoyage. Autrement dit, quand l’emploi augmente de 1% dans l’ensemble des autres secteurs d’activité, l’emploi semble augmenter de moins que 1% dans l’hébergement et restauration comme dans la coiffure et soins de beauté. Par contre, pour les activités de nettoyage, l’augmentation est plus que proportionnelle à celle du reste de l’économie (i.e., l’élasticité est supérieure à 1 dans ce secteur).

Les principaux résultats concernant l’impact estimé du salaire minimum sur l’emploi sont présentés dans le Tableau 1 et peuvent être résumés comme suit :

- Dans l’hébergement et restauration, l’effet estimé pour le salaire minimum est non significatif sur le nombre d’emplois mais très significatif sur les EPT, avec une variation (moyenne) comprise entre  $-3\%$  et  $-4\%$ . Il semble par conséquent que le salaire minimum ait causé une diminution du taux d’activité dans ce secteur. Néanmoins, l’effet négatif du salaire minimum sur l’emploi et EPT diffère selon le genre des personnes occupant les emplois.
  - **Femmes** : L’effet estimé du salaire minimum sur l’emploi est positif mais non significatif (quel que soit le groupe de contrôle), et faiblement significatif sur les EPT avec une valeur moyenne estimée à  $-2.3\%$ .
  - **Hommes** : L’effet estimé du salaire minimum sur les emplois et les EPT est également négatif mais surtout très significatif, quel que soit le groupe de contrôle considéré :  $-5.4\%$  à  $-6.8\%$  sur les emplois (selon le groupe de contrôle, i.e. “VD, VS, FR et BE” vs “VD”) et  $-6.2\%$  à  $-7.8\%$  sur les EPT.
- Le secteur des **activités de nettoyage** est celui dans lequel l’effet estimé est le plus important. Il varie entre  $-17.3\%$  et  $-26.4\%$  pour le nombre d’emplois et entre  $-11\%$  et  $-20\%$  pour les EPT. Comme le nombre d’emplois a baissé plus fortement que

les EPT, il apparaît que le salaire minimum a entraîné une augmentation du taux d’activité dans ce secteur. Contrairement à l’hébergement et restauration, l’effet estimé du salaire sur les emplois (et EPT) ne varie pas selon le genre des personnes occupant les emplois.

- Dans la **coiffure et soins de beauté**, les effets estimés sont très faibles et statistiquement non significatifs.

L’impact mesuré pour l’hébergement et restauration reste dans la fourchette attendue, relativement faible et significatif. Dans la dynamique très positive qu’a connu ce secteur entre 2020 et 2022, cela signifie que, sans l’existence d’un salaire minimum, le nombre d’EPT aurait été 3 à 4% plus élevé que celui observé en 2022. Le salaire minimum n’aurait donc (globalement) pas freiné la croissance des emplois dans ce secteur mais uniquement diminué le taux d’activité moyen.

L’ampleur des effets estimés dans le secteur des activités de nettoyage appelle à la réflexion. Comme l’hébergement et restauration, ce secteur présente une corrélation positive avec la taille de la population locale ainsi qu’avec le volume d’emplois dans une région. Toutefois, si le secteur de l’hébergement et restauration est à priori plus sensible à la taille de la population, les activités de nettoyage apparaissent, selon nos estimations, davantage sensibles à la dynamique de l’emploi global : le niveau d’emploi réagit de manière plus que proportionnelle à l’évolution de l’emploi dans le reste de l’économie (voir plus haut).

TABLEAU 1 – Résumé de l’effet du salaire minimum mesuré sur l’emploi et EPT

	GE vs BE, FR, VD, VS		GE vs VD	
	emplois	EPT	emplois	EPT
Hébergement et restauration	-1.3%	-4.0%***	-1.9%	-3.4%***
Femmes	1.1%	-2.3%*	0.4%	-1.4%
Hommes	-6.8%***	-7.8%***	-5.4%**	-6.2%***
Activités de nettoyage	-17.3%***	-10.9%**	-26.4%**	-19.9%**
Coiffure et soins de beauté	-0.2%	-0.8%	-1.3%	-0.8%

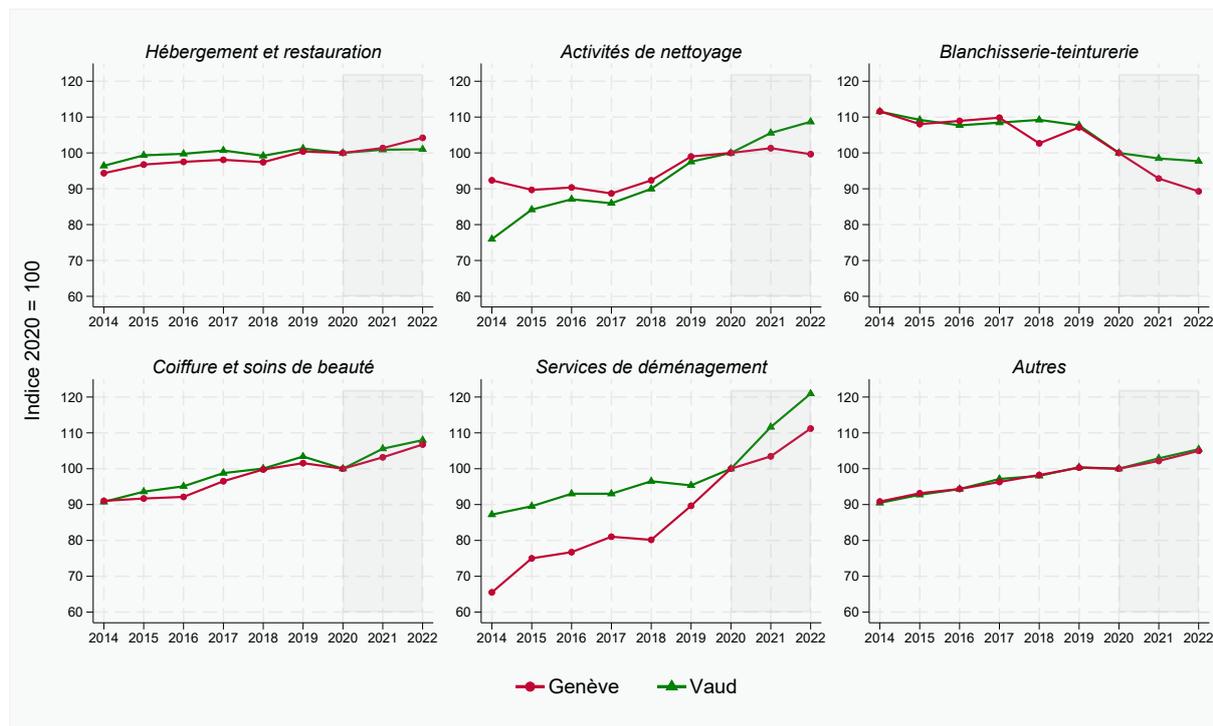
Ces résultats proviennent de différentes régressions et les astérisques indiquent le niveau de significativité statistique à 90%\*/95%\*\*/99%\*\*\*. Pour plus de détails, voir les tableaux en annexe.

Or, bien que la dynamique de l'emploi total ait été similaire entre Genève et le canton de Vaud après 2020 (cf. Figures 2 et 3), on observe une baisse de l'emploi dans les activités de nettoyage à Genève mais une croissance à deux chiffres dans le canton de Vaud.

Une explication plausible réside dans la structure des coûts de production – en particulier les coûts du travail et du capital – ainsi que dans la mobilité relative du capital productif selon les secteurs. Les branches d'activité diffèrent en effet quant à leurs possibilités de (re)localisation et de délocalisation, permettant aux entreprises de rechercher des conditions plus avantageuses en matière de loyers, de salaires ou de fiscalité, tout en optimisant les coûts de transport. Dans le secteur des activités de nettoyage, les prestations ne sont pas réalisées sur le site de l'entreprise, mais directement chez les clients, impliquant ainsi par définition le déplacement de personnel et de matériel vers le lieu de production du service. Cette configuration confère une plus grande souplesse en termes de localisation géographique de l'établissement, comparativement à un restaurant dont l'activité repose généralement sur une clientèle de proximité.

La Figure 6, qui montre la dynamique du nombre d'établissements dans les cinq secteurs dits à bas salaires et dans l'ensemble des autres secteurs pour les cantons de Genève et Vaud, alimente cette hypothèse. Entre 2020 et 2022, le nombre d'établissements n'a quasiment pas bougé à Genève dans les activités de nettoyage alors qu'il a augmenté d'environ 10% dans celui de Vaud. Cette augmentation sur deux ans est nettement supérieure à la croissance moyenne observée entre 2014 et 2020. En différenciant les établissements selon leur taille, on constate de plus que l'augmentation concerne essentiellement les micro-entreprises (i.e., < 10 emplois). Néanmoins, entre 2020 et 2022, le canton de Vaud compte un établissement de grande taille (250 emplois ou plus) supplémentaire sur son territoire dans ce même secteur (sans diminution du nombre d'entreprises comptant entre 50 et 249 emplois). Cet élément biaise très probablement nos résultats en conduisant à une surestimation de l'effet du salaire minimum lorsque c'est le canton de Vaud qui est utilisé comme groupe de contrôle. Les effets estimés en utilisant l'ensemble des cantons comme groupe de contrôle sont moins susceptibles d'être influencés par des comportements d'un faible nombre d'établissements de taille importante.

FIGURE 6 – Évolution du nombre d'établissements sous forme d'indice, par secteur et canton



Les estimations effectuées pour le secteur des activités de nettoyage (cf. Tableau 9) délivrent des résultats cohérents avec ce qui précède. L'effet estimé du salaire minimum est plus important lorsque seul le canton de Vaud est considéré comme "groupe de contrôle". Pour les EPT, l'effet estimé est même deux fois plus important que celui mesuré avec l'ensemble de cantons (i.e., VD, VS, BE et FR) comme "groupe de contrôle"<sup>14</sup>.

Le salaire minimum a donc eu pour effet de freiner principalement la création d'emplois et dans une moindre mesure l'implantation de nouveaux établissements dans le secteur des activités de nettoyage dans le canton de Genève et, à l'inverse, il semble avoir augmenté l'emploi voire le nombre d'établissements dans le canton de Vaud<sup>15</sup> dans ce même secteur, au-delà de ce qui aurait pu être prévu sur la base de la tendance observée jusqu'à 2020. Il est toutefois difficile de pouvoir expliquer davantage ce résultat sur la base des données

14. De plus, lorsque seules les entreprises de moins de 50 emplois sont considérées dans l'estimation avec uniquement les districts du canton de VD comme groupe de contrôle, les effets du salaire minimum sont moindres que lorsque l'ensemble des entreprises sont considérées dans l'estimation.

15. Comme le montrent les résultats extraits d'estimations qui permettent de comparer les districts de Nyon et Morges aux autres districts de Vaud et des trois autres cantons sans salaire minimum (i.e. VS, FR et BE) : l'effet estimé du salaire minimum (à Genève) sur ces deux districts est positif bien que non significatif au seuil de 95%.

à disposition. De nombreuses questions restent sans réponse. Est-ce que certaines de ces entreprises nouvellement créées dans le canton de Vaud exerçaient en 2020 dans le canton de Genève ? Dans quelle mesure les entreprises implantées dans le canton de Vaud offrent-elles des services sur le territoire genevois ? Est-ce que tout service rendu est facturé (et payé) au salaire minimum par ces entreprises lorsqu'elles offrent leurs services sur le territoire genevois ?

Outre la question de la mobilité du capital, une autre explication plausible d'un tel écart entre Genève et Vaud pourrait résider dans le télétravail. Il est en effet fort probable qu'entre 2020 et 2022, certaines entreprises aient réduit leur demande de services auprès des sociétés de nettoyage, en raison de la moindre présence des employé.e.s dans les locaux. Dans ce cas, l'effet négatif du salaire minimum sur le secteur du nettoyage à Genève pourrait s'expliquer par une augmentation plus marquée du télétravail dans ce canton par rapport à celui de Vaud.

La comparaison entre le secteur des activités de nettoyage et celui de l'hébergement et restauration est également intéressant lorsqu'on considère les taux d'activité (i.e. la marge dite intensive de l'emploi). Dans l'hébergement et restauration, le fait que l'impact estimé du salaire minimum sur les emplois soit non significatif et d'une moindre ampleur que celui estimé très significativement pour les EPT (cf. Tableau 6) suggère un ajustement à la baisse du taux d'activité moyen. Dans les activités de nettoyage, les résultats suggèrent clairement l'inverse : le salaire minimum a plutôt eu pour effet d'augmenter le taux d'activité moyen.

Le taux d'activité constitue l'une des voies d'ajustement que peuvent utiliser les entreprises pour "amortir" un choc externe sur leurs coûts du travail. Dans le contexte suisse, l'existence d'un salaire minimum dans la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité ("seuil d'entrée" dans la LPP<sup>16</sup>) permet d'ajuster le coût total du travail en réduisant le nombre d'employé.es dont le salaire brut annuel est supérieur à ce minimum LPP. Ce dernier était de CHF 21'330.- en 2020 et CHF 21'510.-

---

16. [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1983/797\\_797\\_797/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1983/797_797_797/fr)

en 2021 et 2022. Si l'on reporte ces derniers montants à ceux correspondant au salaire minimum pour un plein-temps (de 42 heures/semaine) dans le canton de Genève<sup>17</sup>, on peut en déduire que pour un taux d'activité égal ou inférieur à 40%, ni l'employeur ni l'employé.e ne sont formellement contraints de cotiser à la LPP<sup>18</sup>. Offrir un salaire net plus élevé (au détriment toutefois d'un plus faible revenu à la retraite) est sans aucun doute perçu comme positif par une partie de la population active, notamment les plus jeunes et, plus généralement, les personnes ayant une plus forte préférence pour le présent.

## 4 Conclusion

Ce troisième rapport met en lumière la pluralité des effets liés à l'introduction d'un salaire minimum au niveau cantonal selon les secteurs d'activité concernés et le contexte économique. Globalement, la période qui a suivi l'introduction d'un salaire minimum à Genève se caractérise par une forte croissance des emplois et des EPT. Cette dynamique s'observe également pour les secteurs considérés à bas salaires dans cette étude. Cette croissance de l'emploi est fortement liée à la sortie de crise sanitaire causée par la COVID-19, avec un niveau d'emploi en 2022 tout de même plus élevé qu'avant la crise en 2019. Néanmoins, les secteurs à bas salaires, qui ont également été plus durement touchés par les restrictions liées à la crise sanitaire, n'ont pas tous connu un rebond suffisant pour que l'emploi dépasse de façon prononcée son niveau enregistré en 2019 contrairement au reste du secteur privé. Dans ce contexte de croissance de l'emploi, nos estimations pointent dès lors dans la direction d'un salaire minimum qui a pu freiner l'évolution positive de l'emploi dans les secteurs concernés.

Dans le canton de Genève, entre 2020 et 2022, la croissance de l'emploi dans le secteur de l'hébergement et restauration (plus grand employeur des cinq secteurs à bas salaire) a été spectaculaire, presque trois fois plus forte que pour le reste du secteur privé. Selon nos

---

17. CHF 4'186.- par mois en 2020, CHF 4'211.- mensuels en 2021 et CHF 4'235.- par mois en 2022

18. Le taux en-dessous duquel il n'y a pas d'obligation de cotiser à la LPP varie entre 42% et 39% sans et avec un 13<sup>ème</sup> salaire. Le taux d'activité à partir duquel la cotisation LPP devient obligatoire est logiquement plus élevé avec un salaire minimum calculé sur un plein-temps de 40 heures/semaine.

estimations, l'emploi dans ce secteur n'aurait (globalement) pas été supérieur à Genève sans l'existence d'un salaire minimum. Rappelons que le marché du travail dans ce secteur a connu d'importants changements structurels du côté de l'offre de travail suite au COVID-19, avec notamment une difficulté croissante à recruter de la main-d'œuvre. Dans ce contexte, l'introduction d'un salaire minimum a pu contribuer à attirer des personnes et atténuer, au moins en partie, les tensions rencontrées dans ce secteur.

De plus, nous avons pu montrer que l'effet du salaire minimum sur l'emploi dans l'hébergement et restauration est nettement différencié selon le genre des personnes qui occupent les emplois. L'impact estimé sur l'emploi des femmes est positif bien que non significatif, alors qu'il est d'environ -6% pour les hommes (-7% sur les EPT). Ainsi, à l'instar des résultats obtenus à partir des données sur le chômage (cf. Rapport #2), les femmes sont relativement moins perdantes (plus gagnantes) que les hommes en ce qui concerne l'emploi dans le plus gros des secteurs dit "à bas salaires", et ce, de manière très significative. Autrement dit, le salaire minimum a freiné la croissance des emplois occupés par des hommes dans l'hébergement et restauration sans affecter l'emploi féminin, tout en diminuant le taux d'activité (moyen).

Dans les deux autres secteurs considérés à bas salaires (et comptant plus de 1'000 emplois dans le canton de Genève) que sont la coiffure et soins de beauté et les activités de nettoyage, les résultats sont contrastés. Le salaire minimum ne semble pas avoir eu d'effet dans le premier alors que l'effet est quatre à cinq fois plus élevé dans les activités de nettoyage par rapport à celui mesuré dans le secteur de l'hébergement et restauration. Un tel impact reste difficile à expliquer sur la base des informations disponibles. Il est toutefois intéressant de noter que, à l'instar de ce qui se passe pour l'emploi, il existe un différentiel entre les cantons de Genève et Vaud dans la création (nette) d'établissements en faveur de ce dernier, notamment parmi les établissements employant moins de 10 personnes.

Bien que le nombre d'emplois dans le secteur des services de déménagement soit insuffisant pour estimer l'impact du salaire minimum sur l'emploi, les statistiques descriptives fournissent une image très similaire à celle des activités de nettoyage entre 2020 et 2022 :

l'emploi a légèrement diminué dans le canton de Genève mais a fortement augmenté dans le canton de Vaud. Une entreprise active dans l'un ou l'autre de ces deux secteurs d'activité peut facilement offrir ses services en dehors de la commune voire du canton où elle est implantée, contrairement à la restauration. La porosité de la frontière entre un canton avec salaire minimum et un autre sans salaire minimum est sans aucun doute un élément important pour comprendre un tel différentiel entre Genève et Vaud dans ces deux secteurs d'activité.

La perte potentielle d'emplois dans les secteurs d'activité concernés constitue sans doute un coût important de la mise en place d'un salaire minimum. Un coût qui s'ajoute à celui que subissent les personnes dont la productivité est insuffisante pour être embauchées au salaire minimum et qui subissent le risque d'être exclues du marché de l'emploi. Ces coûts doivent être comparés aux bénéfices que procure le salaire minimum à une partie de la population active. Le quatrième et dernier rapport permettra justement d'estimer de manière suffisamment précise le nombre de salarié-es qui ont bénéficié d'une hausse de salaire suite à l'introduction du salaire minimum et d'en évaluer l'impact à court terme sur la distribution des salaires.

## **5 Annexe**

### **5.1 Tableaux descriptifs**

TABLEAU 2 – Nombre d’emplois selon différents secteurs d’activité, par canton et année

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Genève									
Hébergement et restauration	17,789	17,853	18,182	18,520	19,164	19,221	16,319	17,184	19,430
Activités de nettoyage	8,860	8,907	9,922	9,850	9,786	10,003	9,918	10,018	9,780
Coiffure et soins de beauté	2,544	2,516	2,562	2,580	2,628	2,671	2,648	2,692	2,774
Services de déménagement	450	498	485	534	519	589	598	579	587
Blanchisserie-teinturerie	435	432	436	472	462	479	420	395	435
Autres	248,375	250,359	252,321	256,871	263,113	269,459	263,655	273,236	283,464
Vaud									
Hébergement et restauration	20,500	20,494	20,909	20,893	20,967	21,558	19,275	20,599	21,854
Activités de nettoyage	6,893	7,005	6,692	6,639	6,326	6,622	6,741	7,884	7,587
Coiffure et soins de beauté	3,623	3,698	3,752	3,856	3,860	3,989	3,828	4,013	4,035
Services de déménagement	396	380	389	375	341	320	313	331	364
Blanchisserie-teinturerie	931	927	927	889	925	1,000	934	785	807
Autres	326,060	329,558	332,863	339,358	344,928	350,482	348,638	360,685	368,693
Berne									
Hébergement et restauration	31,680	31,696	31,788	31,833	31,855	32,409	29,392	29,781	31,380
Activités de nettoyage	5,869	6,098	6,365	6,374	6,544	6,601	6,666	6,905	7,151
Coiffure et soins de beauté	4,774	4,841	4,939	5,001	5,127	5,197	5,146	5,135	5,097
Services de déménagement	495	498	516	612	590	652	693	782	740
Blanchisserie-teinturerie	776	804	754	765	762	652	599	785	825
Autres	488,051	489,953	493,414	498,440	502,396	505,715	500,050	504,924	510,918
Fribourg									
Hébergement et restauration	6,534	6,507	6,805	6,931	6,886	6,935	6,482	6,660	7,014
Activités de nettoyage	1,232	1,380	1,372	1,413	1,406	1,440	1,475	1,495	1,644
Coiffure et soins de beauté	1,432	1,463	1,497	1,510	1,541	1,583	1,588	1,628	1,666
Services de déménagement	30	36	42	36	42	53	53	47	55
Blanchisserie-teinturerie	196	203	215	201	189	150	131	147	154
Autres	112,371	112,562	113,644	115,608	116,786	118,625	118,300	120,616	123,625
Valais									
Hébergement et restauration	17,170	16,979	17,064	17,171	17,324	17,902	16,544	17,775	19,067
Activités de nettoyage	1,237	1,280	1,325	1,389	1,369	1,386	1,439	1,448	1,585
Coiffure et soins de beauté	1,700	1,784	1,825	1,843	1,899	1,944	1,902	1,936	1,980
Services de déménagement	61	65	65	70	91	93	91	108	128
Blanchisserie-teinturerie	353	314	319	360	430	414	369	383	476
Autres	126,031	126,767	128,142	130,447	132,620	133,828	134,680	139,715	143,634
Neuchâtel									
Hébergement et restauration	3,814	3,852	3,803	3,763	3,847	3,848	3,731	4,005	4,180
Activités de nettoyage	1,594	1,536	1,427	1,578	1,599	1,683	1,738	1,862	1,953
Coiffure et soins de beauté	841	864	872	906	932	955	926	947	953
Services de déménagement	83	67	69	67	77	82	71	77	64
Blanchisserie-teinturerie	95	83	78	98	99	42	39	30	35
Autres	81,798	81,461	79,825	81,021	83,156	83,340	81,225	83,585	86,731
Jura									
Hébergement et restauration	1,492	1,521	1,550	1,497	1,465	1,538	1,545	1,576	1,577
Activités de nettoyage	208	232	244	238	239	226	231	243	258
Coiffure et soins de beauté	362	377	390	382	378	380	374	373	397
Services de déménagement	13	15	15	16	16	15	17	16	20
Blanchisserie-teinturerie	40	33	33	29	27	26	28	30	36
Autres	33,123	33,121	33,092	33,916	35,168	35,752	34,754	36,184	38,545

TABLEAU 3 – Nombre d’EPT selon différents secteurs d’activité, par canton et année

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Genève</b>									
Hébergement et restauration	14,896.1	14,879.5	15,071.8	15,271.0	15,905.6	15,996.6	13,654.0	14,393.5	16,223.9
Activités de nettoyage	4,615.7	4,675.0	5,181.0	5,212.6	5,364.3	5,549.8	5,369.5	5,749.6	5,731.7
Coiffure et soins de beauté	1,897.8	1,869.8	1,872.8	1,878.0	1,975.4	1,992.4	1,934.4	1,943.4	2,037.8
Services de déménagement	379.8	403.8	407.8	443.7	428.3	501.3	517.0	504.6	481.0
Blanchisserie-teinturerie	345.1	346.6	355.1	392.0	391.6	407.9	355.6	332.9	369.9
Autres	209,409.9	210,467.5	211,744.1	214,946.5	222,248.9	227,176.1	223,289.8	230,161.6	238,324.9
<b>Vaud</b>									
Hébergement et restauration	15,854.0	15,903.4	16,234.2	16,077.7	16,345.1	16,894.0	15,354.6	16,385.3	17,461.4
Activités de nettoyage	3,239.1	3,416.2	3,356.9	3,386.6	3,379.5	3,631.4	3,648.7	4,253.7	4,293.0
Coiffure et soins de beauté	2,554.2	2,617.9	2,628.6	2,643.6	2,715.9	2,827.1	2,681.1	2,752.0	2,796.5
Services de déménagement	316.7	304.4	325.7	313.6	273.6	263.8	265.9	286.7	293.7
Blanchisserie-teinturerie	809.8	761.2	750.7	706.4	789.6	846.7	793.3	641.0	683.6
Autres	262,278.5	264,801.8	267,237.6	271,186.3	279,066.7	283,663.1	283,424.3	291,209.8	297,298.1
<b>Berne</b>									
Hébergement et restauration	22,300.0	22,181.1	22,092.4	21,995.6	22,357.4	22,637.5	20,782.4	21,168.8	22,709.2
Activités de nettoyage	2,972.2	3,069.3	3,132.5	3,247.4	3,323.6	3,402.9	3,282.4	3,503.9	3,680.1
Coiffure et soins de beauté	3,101.9	3,163.2	3,130.4	3,160.0	3,295.2	3,351.8	3,203.9	3,139.1	3,218.1
Services de déménagement	366.2	375.0	378.5	448.3	415.3	456.3	486.2	555.0	502.3
Blanchisserie-teinturerie	600.4	596.3	536.8	555.0	570.2	491.3	445.0	568.9	621.5
Autres	371,387.6	371,675.2	370,940.3	374,134.1	379,963.5	382,504.5	376,373.7	377,315.5	384,546.6
<b>Fribourg</b>									
Hébergement et restauration	4,438.6	4,418.3	4,515.7	4,549.4	4,614.1	4,666.7	4,421.5	4,577.5	4,844.1
Activités de nettoyage	625.5	700.9	669.7	691.1	696.0	700.8	689.9	739.4	811.5
Coiffure et soins de beauté	923.2	953.6	938.6	946.1	977.3	1,007.5	984.7	993.5	1,048.3
Services de déménagement	21.3	26.9	29.6	24.7	28.4	34.8	36.2	36.1	34.7
Blanchisserie-teinturerie	148.5	144.9	153.5	150.4	138.5	118.0	103.2	114.7	130.9
Autres	87,565.1	87,775.2	88,028.4	89,321.4	91,291.7	92,135.9	91,462.1	92,936.8	95,949.9
<b>Valais</b>									
Hébergement et restauration	13,592.3	13,462.9	13,468.4	13,395.7	13,802.8	14,342.4	13,523.3	14,605.0	15,786.3
Activités de nettoyage	699.2	707.1	735.8	775.1	806.3	798.3	839.0	884.0	968.0
Coiffure et soins de beauté	1,142.7	1,182.0	1,192.1	1,175.2	1,252.8	1,296.4	1,250.9	1,240.5	1,287.7
Services de déménagement	48.9	53.5	55.5	60.1	71.7	75.9	79.5	93.5	102.8
Blanchisserie-teinturerie	297.5	237.4	239.5	276.0	354.7	347.5	307.6	320.1	400.1
Autres	97,273.7	97,854.6	98,951.6	100,389.3	102,848.1	103,974.2	105,168.9	108,777.0	112,038.9
<b>Neuchâtel</b>									
Hébergement et restauration	2,698.3	2,685.7	2,620.2	2,562.0	2,670.8	2,654.5	2,571.7	2,807.5	2,908.1
Activités de nettoyage	719.0	722.2	668.8	741.1	777.8	838.2	841.5	956.9	1,041.9
Coiffure et soins de beauté	554.2	563.4	541.2	561.8	597.1	611.6	568.6	580.4	606.3
Services de déménagement	57.1	45.8	43.1	41.7	46.1	50.1	47.3	52.3	43.7
Blanchisserie-teinturerie	71.9	61.7	58.9	83.1	83.2	33.3	31.1	22.6	28.0
Autres	67,259.8	66,745.1	64,937.2	65,548.9	68,123.7	68,046.7	66,132.1	67,645.1	70,795.5
<b>Jura</b>									
Hébergement et restauration	1,035.4	1,052.6	1,084.5	999.7	1,014.0	1,043.3	1,046.5	1,091.5	1,109.8
Activités de nettoyage	101.7	113.7	122.7	122.1	123.0	132.1	127.7	140.9	149.9
Coiffure et soins de beauté	229.8	230.8	230.8	225.4	224.7	233.2	221.2	217.3	237.7
Services de déménagement	9.7	10.0	9.4	10.9	10.8	11.8	13.9	12.5	15.5
Blanchisserie-teinturerie	27.2	22.0	21.4	18.6	18.2	17.4	17.9	18.2	22.3
Autres	26,943.9	26,909.1	26,631.9	27,184.8	28,499.4	28,840.3	27,900.6	28,790.4	30,845.5

TABLEAU 4 – Évolution du nombre d'emplois avec indice (2020 = 100), Genève et Vaud

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Genève									
Hébergement et restauration									
Nombre d'emplois	17,789	17,853	18,182	18,520	19,164	19,221	16,319	17,184	19,430
Indice	109.0	109.4	111.4	113.5	117.4	117.8	100.0	105.3	119.1
Activités de nettoyage									
Nombre d'emplois	8,860	8,907	9,922	9,850	9,786	10,003	9,918	10,018	9,780
Indice	89.3	89.8	100.0	99.3	98.7	100.9	100.0	101.0	98.6
Coiffure et soins de beauté									
Nombre d'emplois	2,544	2,516	2,562	2,580	2,628	2,671	2,648	2,692	2,774
Indice	96.1	95.0	96.8	97.4	99.2	100.9	100.0	101.7	104.8
Services de déménagement									
Nombre d'emplois	450	498	485	534	519	589	598	579	587
Indice	75.3	83.3	81.1	89.3	86.8	98.5	100.0	96.8	98.2
Blanchisserie-teinturerie									
Nombre d'emplois	435	432	436	472	462	479	420	395	435
Indice	103.6	102.9	103.8	112.4	110.0	114.0	100.0	94.0	103.6
Autres									
Nombre d'emplois	248,375	250,359	252,321	256,871	263,113	269,459	263,655	273,236	283,464
Indice	94.2	95.0	95.7	97.4	99.8	102.2	100.0	103.6	107.5
Vaud									
Hébergement et restauration									
Nombre d'emplois	20,500	20,494	20,909	20,893	20,967	21,558	19,275	20,599	21,854
Indice	106.4	106.3	108.5	108.4	108.8	111.8	100.0	106.9	113.4
Activités de nettoyage									
Nombre d'emplois	6,893	7,005	6,692	6,639	6,326	6,622	6,741	7,884	7,587
Indice	102.3	103.9	99.3	98.5	93.8	98.2	100.0	117.0	112.6
Coiffure et soins de beauté									
Nombre d'emplois	3,623	3,698	3,752	3,856	3,860	3,989	3,828	4,013	4,035
Indice	94.6	96.6	98.0	100.7	100.8	104.2	100.0	104.8	105.4
Services de déménagement									
Nombre d'emplois	396	380	389	375	341	320	313	331	364
Indice	126.5	121.4	124.3	119.8	108.9	102.2	100.0	105.8	116.3
Blanchisserie-teinturerie									
Nombre d'emplois	931	927	927	889	925	1,000	934	785	807
Indice	99.7	99.3	99.3	95.2	99.0	107.1	100.0	84.0	86.4
Autres									
Nombre d'emplois	326,060	329,558	332,863	339,358	344,928	350,482	348,638	360,685	368,693
Indice	93.5	94.5	95.5	97.3	98.9	100.5	100.0	103.5	105.8

TABLEAU 5 – Évolution du nombre d’emplois en EPT avec indice (2020 = 100), Genève et Vaud

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Genève									
Hébergement et restauration									
Nombre d’emplois EPT	14,896.1	14,879.5	15,071.8	15,271.0	15,905.6	15,996.6	13,654.0	14,393.5	16,223.9
Indice	109.1	109.0	110.4	111.8	116.5	117.2	100.0	105.4	118.8
Activités de nettoyage									
Nombre d’emplois EPT	4,615.7	4,675.0	5,181.0	5,212.6	5,364.3	5,549.8	5,369.5	5,749.6	5,731.7
Indice	86.0	87.1	96.5	97.1	99.9	103.4	100.0	107.1	106.7
Coiffure et soins de beauté									
Nombre d’emplois EPT	1,897.8	1,869.8	1,872.8	1,878.0	1,975.4	1,992.4	1,934.4	1,943.4	2,037.8
Indice	98.1	96.7	96.8	97.1	102.1	103.0	100.0	100.5	105.3
Services de déménagement									
Nombre d’emplois EPT	379.8	403.8	407.8	443.7	428.3	501.3	517.0	504.6	481.0
Indice	73.5	78.1	78.9	85.8	82.8	97.0	100.0	97.6	93.0
Blanchisserie-teinturerie									
Nombre d’emplois EPT	345.1	346.6	355.1	392.0	391.6	407.9	355.6	332.9	369.9
Indice	97.1	97.5	99.9	110.2	110.1	114.7	100.0	93.6	104.0
Autres									
Nombre d’emplois EPT	209,409.9	210,467.5	211,744.1	214,946.5	222,248.9	227,176.1	223,289.8	230,161.6	238,324.9
Indice	93.8	94.3	94.8	96.3	99.5	101.7	100.0	103.1	106.7
Vaud									
Hébergement et restauration									
Nombre d’emplois EPT	15,854.0	15,903.4	16,234.2	16,077.7	16,345.1	16,894.0	15,354.6	16,385.3	17,461.4
Indice	103.3	103.6	105.7	104.7	106.5	110.0	100.0	106.7	113.7
Activités de nettoyage									
Nombre d’emplois EPT	3,239.1	3,416.2	3,356.9	3,386.6	3,379.5	3,631.4	3,648.7	4,253.7	4,293.0
Indice	88.8	93.6	92.0	92.8	92.6	99.5	100.0	116.6	117.7
Coiffure et soins de beauté									
Nombre d’emplois EPT	2,554.2	2,617.9	2,628.6	2,643.6	2,715.9	2,827.1	2,681.1	2,752.0	2,796.5
Indice	95.3	97.6	98.0	98.6	101.3	105.4	100.0	102.6	104.3
Services de déménagement									
Nombre d’emplois EPT	316.7	304.4	325.7	313.6	273.6	263.8	265.9	286.7	293.7
Indice	119.1	114.5	122.5	118.0	102.9	99.2	100.0	107.9	110.5
Blanchisserie-teinturerie									
Nombre d’emplois EPT	809.8	761.2	750.7	706.4	789.6	846.7	793.3	641.0	683.6
Indice	102.1	96.0	94.6	89.0	99.5	106.7	100.0	80.8	86.2
Autres									
Nombre d’emplois EPT	262,278.5	264,801.8	267,237.6	271,186.3	279,066.7	283,663.1	283,424.3	291,209.8	297,298.1
Indice	92.5	93.4	94.3	95.7	98.5	100.1	100.0	102.7	104.9

## 5.2 Tableaux de résultats

TABLEAU 6 – Effet du salaire minimum - Hébergement et restauration

	GE vs BE, FR, VD, VS				GE vs VD			
	emplois		EPT		emplois		EPT	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
salaire minimum	-0.008 (0.011)	-0.013 (0.011)	-0.034*** (0.011)	-0.040*** (0.011)	-0.018 (0.011)	-0.019 (0.011)	-0.034*** (0.010)	-0.034*** (0.010)
<i>post-2020</i>	0.017 (0.011)	0.003 (0.013)	0.047*** (0.011)	0.030** (0.013)	0.026** (0.011)	0.037 (0.024)	0.048*** (0.010)	0.047** (0.020)
$\ln(\text{emplois}_{aj.})$		0.236 (0.158)				-0.133 (0.295)		
$\ln(\text{EPT}_{aj.})$				0.304** (0.134)				0.006 (0.274)
constante	7.221*** (0.002)	4.913*** (1.552)	6.915*** (0.002)	4.016*** (1.281)	7.574*** (0.002)	8.967** (3.092)	7.326*** (0.002)	7.267** (2.813)
N observations	369	369	369	369	99	99	99	99
N groupes	41	41	41	41	11	11	11	11
R <sup>2</sup> within	0.02	0.04	0.13	0.16	0.06	0.07	0.18	0.18
R <sup>2</sup> between	0.19	0.61	0.19	0.55	0.49	0.84	0.50	0.68
R <sup>2</sup> overall	0.00	0.61	0.00	0.55	0.00	0.83	0.00	0.03

La variable dépendante est le logarithme naturel du nombre d'emploi (colonnes 1-2 et 5-6) ou d'équivalents plein-temps (colonnes 3-4 et 7-8) dans le secteur : Hébergement et restauration. Les astérisques indiquent le niveau de significativité statistique à 90%\*/95%\*\*/99%\*\*\*. Les erreurs standards indiquées entre parenthèses sont regroupées au niveau du district et les effets fixes sont inclus.

TABLEAU 7 – Effet du salaire minimum - Hébergement et restauration - Femmes

	GE vs BE, FR, VD, VS				GE vs VD			
	emplois femmes		EPT femmes		emplois femmes		EPT femmes	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
salaire minimum	0.012 (0.011)	0.011 (0.012)	-0.020* (0.011)	-0.023* (0.012)	0.005 (0.017)	0.004 (0.016)	-0.014 (0.017)	-0.014 (0.017)
<i>post-2020</i>	-0.029** (0.011)	-0.031** (0.014)	0.002 (0.011)	-0.007 (0.013)	-0.022 (0.017)	0.007 (0.021)	-0.004 (0.017)	0.010 (0.019)
$\ln(\text{emplois}_{aj})$		0.039 (0.179)				-0.381 (0.231)		
$\ln(\text{EPT}_{aj})$				0.165 (0.154)				-0.180 (0.190)
constante	6.662*** (0.002)	6.280*** (1.752)	6.263*** (0.002)	4.691*** (1.465)	6.855*** (0.003)	10.850*** (2.425)	6.516*** (0.003)	8.363*** (1.947)
N observations	369	369	369	369	99	99	99	99
N groupes	41	41	41	41	11	11	11	11
R <sup>2</sup> within	0.04	0.04	0.00	0.01	0.03	0.07	0.00	0.02
R <sup>2</sup> between	0.16	0.62	0.18	0.55	0.50	0.82	0.50	0.81
R <sup>2</sup> overall	0.00	0.58	0.03	0.55	0.00	0.82	0.05	0.81

La variable dépendante est le logarithme naturel du nombre d'emploi (ou emploi EPT) femmes dans le secteur Hébergement et restauration. Les astérisques indiquent le niveau de significativité statistique à 90%\*/95%\*\*/99%\*\*\*. Les erreurs standards indiquées entre parenthèses sont regroupées au niveau du district et les effets fixes sont inclus.

TABLEAU 8 – Effet du salaire minimum - Hébergement et restauration - Hommes

	GE vs BE, FR, VD, VS				GE vs VD			
	emplois hommes		EPT hommes		emplois hommes		EPT hommes	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
salaire minimum	-0.058 <sup>***</sup> (0.013)	-0.068 <sup>***</sup> (0.014)	-0.068 <sup>***</sup> (0.014)	-0.078 <sup>***</sup> (0.015)	-0.054 <sup>**</sup> (0.017)	-0.054 <sup>**</sup> (0.017)	-0.062 <sup>***</sup> (0.015)	-0.062 <sup>***</sup> (0.015)
<i>post-2020</i>	0.083 <sup>***</sup> (0.013)	0.055 <sup>***</sup> (0.015)	0.099 <sup>***</sup> (0.014)	0.074 <sup>***</sup> (0.015)	0.079 <sup>***</sup> (0.017)	0.072 <sup>*</sup> (0.035)	0.093 <sup>***</sup> (0.015)	0.084 <sup>**</sup> (0.032)
$\ln(\text{emplois}_{aj})$		0.494 <sup>**</sup> (0.186)				0.087 (0.383)		
$\ln(\text{EPT}_{aj})$				0.450 <sup>**</sup> (0.168)				0.118 (0.394)
constante	6.336 <sup>***</sup> (0.003)	1.490 (1.823)	6.154 <sup>***</sup> (0.003)	1.860 (1.604)	6.887 <sup>***</sup> (0.003)	5.970 (4.019)	6.723 <sup>***</sup> (0.003)	5.510 (4.046)
N observations	369	369	369	369	99	99	99	99
N groupes	41	41	41	41	11	11	11	11
R <sup>2</sup> within	0.22	0.26	0.29	0.33	0.28	0.28	0.34	0.35
R <sup>2</sup> between	0.19	0.56	0.20	0.52	0.48	0.85	0.48	0.83
R <sup>2</sup> overall	0.00	0.56	0.00	0.52	0.00	0.73	0.00	0.74

La variable dépendante est le logarithme naturel du nombre d'emploi (ou emploi EPT) hommes dans le secteur Hébergement et restauration. Les astérisques indiquent le niveau de significativité statistique à 90%<sup>\*</sup>/95%<sup>\*\*</sup>/99%<sup>\*\*\*</sup>. Les erreurs standards indiquées entre parenthèses sont regroupées au niveau du district et les effets fixes sont inclus.

TABLEAU 9 – Effet du salaire minimum - Activités de nettoyage

	GE vs BE, FR, VD, VS				GE vs VD			
	emplois		EPT		emplois		EPT	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
salaire minimum	-0.151 <sup>***</sup> (0.040)	-0.173 <sup>***</sup> (0.045)	-0.081 <sup>**</sup> (0.039)	-0.109 <sup>**</sup> (0.043)	-0.268 <sup>**</sup> (0.094)	-0.264 <sup>**</sup> (0.095)	-0.208 <sup>**</sup> (0.074)	-0.199 <sup>**</sup> (0.076)
<i>post-2020</i>	0.182 <sup>***</sup> (0.040)	0.117 <sup>**</sup> (0.043)	0.194 <sup>***</sup> (0.039)	0.102 <sup>**</sup> (0.040)	0.299 <sup>***</sup> (0.094)	0.172 (0.098)	0.321 <sup>***</sup> (0.074)	0.137 (0.085)
$\ln(\text{emplois}_{aj.})$		1.204 <sup>*</sup> (0.623)				1.695 (0.986)		
$\ln(\text{EPT}_{aj.})$				1.657 <sup>***</sup> (0.517)				2.423 <sup>**</sup> (0.771)
constante	4.981 <sup>***</sup> (0.009)	-6.941 (6.171)	4.418 <sup>***</sup> (0.008)	-11.573 <sup>**</sup> (4.989)	6.084 <sup>***</sup> (0.019)	-11.751 (10.386)	5.506 <sup>***</sup> (0.015)	-19.470 <sup>**</sup> (7.948)
N observations	364	364	364	364	99	99	99	99
N groupes	41	41	41	41	11	11	11	11
R <sup>2</sup> within	0.12	0.14	0.14	0.20	0.27	0.32	0.35	0.47
R <sup>2</sup> between	0.22	0.80	0.27	0.81	0.45	0.68	0.48	0.72
R <sup>2</sup> overall	0.00	0.78	0.00	0.79	0.00	0.67	0.00	0.71

La variable dépendante est le logarithme naturel du nombre d'emploi (colonnes 1-2 et 5-6) ou d'équivalents plein-temps (colonnes 3-4 et 7-8) dans le secteur : Activités de nettoyage. Les astérisques indiquent le niveau de significativité statistique à 90%<sup>\*</sup>/95%<sup>\*\*</sup>/99%<sup>\*\*\*</sup>. Les erreurs standards indiquées entre parenthèses sont regroupées au niveau du district et les effets fixes sont inclus.

TABLEAU 10 – Effet du salaire minimum - Coiffure et soins de beauté

	GE vs BE, FR, VD, VS				GE vs VD			
	emplois		EPT		emplois		EPT	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
salaire minimum	-0.005 (0.012)	-0.020 (0.014)	0.006 (0.014)	-0.008 (0.016)	-0.016 (0.017)	-0.013 (0.018)	-0.011 (0.016)	-0.008 (0.016)
<i>post-2020</i>	0.058*** (0.012)	0.009 (0.015)	0.032** (0.014)	-0.013 (0.017)	0.069*** (0.017)	0.021 (0.019)	0.048** (0.016)	-0.004 (0.014)
$\ln(\text{emplois}_{aj.})$		0.885*** (0.229)				0.624*** (0.149)		
$\ln(\text{EPT}_{aj.})$				0.790*** (0.232)				0.674*** (0.199)
constante	5.345*** (0.003)	-3.395 (2.263)	4.909*** (0.003)	-2.689 (2.237)	5.946*** (0.004)	-0.621 (1.570)	5.578*** (0.003)	-1.369 (2.053)
N observations	369	369	369	369	99	99	99	99
N groupes	41	41	41	41	11	11	11	11
R <sup>2</sup> within	0.14	0.29	0.04	0.19	0.25	0.35	0.14	0.29
R <sup>2</sup> between	0.15	0.93	0.16	0.93	0.55	0.95	0.54	0.94
R <sup>2</sup> overall	0.00	0.93	0.00	0.93	0.00	0.94	0.00	0.93

La variable dépendante est le logarithme naturel du nombre d'emploi (colonnes 1-2 et 5-6) ou d'équivalents plein-temps (colonnes 3-4 et 7-8) dans le secteur : Coiffure et soins de beauté. Les astérisques indiquent le niveau de significativité statistique à 90%\*/95%\*\*/99%\*\*\*. Les erreurs standards indiquées entre parenthèses sont regroupées au niveau du district et les effets fixes sont inclus.

### 5.3 Modèle économétrique

Le modèle utilisé pour estimer l'effet de l'introduction du salaire minimum sur l'emploi est une régression à effets fixes. L'emploi est agrégé au niveau géographique des districts et la spécification du modèle est la suivante :

$$\ln(emp_{it}) = \alpha + \beta MW_{it} + \gamma \ln(emp_{it}^{tot}) + \phi_i + \tau_t + \varepsilon_{it}$$

Où :

- $emp_{it}$  représente l'emploi dans un secteur ou groupe de secteurs au niveau du district  $i$  pour l'année  $t$ .
- $MW_{it}$  est la variable binaire représentant la mise en place du salaire minimum applicable au niveau du district  $i$  pour l'année  $t$ , prenant la valeur 1 si un salaire minimum est en place et 0 sinon.
- $emp_{it}^{tot}$  désigne l'emploi total dans les autres secteurs au niveau du district  $i$  pour l'année  $t$ , utilisé comme variable de contrôle.
- $\phi_i$  représente les effets fixes spécifiques au district  $i$ , capturant les différences structurelles entre ces derniers, tels que les facteurs qui n'évoluent pas dans le temps mais varient entre les districts, par exemple, les infrastructures ou les niveaux d'éducation.
- $\tau_t$  sont les effets fixes temporels qui capturent les tendances générales affectant tous les districts à un moment donné (par exemple, des chocs économiques nationaux ou des tendances globales du marché du travail).
- $\varepsilon_{it}$  est le terme d'erreur qui capture les facteurs non observés spécifiques au district  $i$  et à l'année  $t$ .

L'utilisation du logarithme (naturel) du nombre d'emplois permet de neutraliser en grande partie les écarts de grandeurs absolues et d'interpréter directement les coefficients en termes d'élasticité (paramètre  $\gamma$ ). **Le paramètre  $\beta$  mesure l'effet moyen (en %) du salaire minimum sur l'emploi.** Le paramètre  $\gamma$  mesure l'impact sur les emplois d'un secteur (en %) d'une variation de 1% des emplois totaux dans l'ensemble des autres secteurs d'activité.